



AVIS DE COURSE



Critérium Départemental Flotte Collective Optimist

Printanière OPTI

Dimanche 22 avril 2018

CAP ' Nature

Plan d'eau du Chêne Saint Julien de Concelles

Organisée par CAP Voile : 02 40 36 85 79

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- Les RIR,
- le présent avis de course,
- la fiche course.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Optimist École de Voile mis à la disposition des coureurs par le club organisateur.

2.2 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 8,00€ payable à la confirmation d'inscription

4. PROGRAMME

4.1 Préinscription en ligne obligatoire jusqu'au 20 avril 2018 à minuit sur le site de l'organisateur (<http://capsn.org>), dans la limite de 32 coureurs maxi.

Confirmation d'inscription : Dimanche 22 avril 2018 de 9h00 à 10h00

4.2 Briefing : Dimanche 22 avril 2018 à 10h30

5. POULES ou GROUPES DE QUALIFICATION

Au-delà de 16 coureurs la régata se déroulera en 2 groupes ou poules qualificatives et finales. Deux groupes maximum seront constitués soit un numerus clausus à 32 coureurs.

6. FICHE COURSE

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions et sur le site de l'organisateur (<http://capsn.org>).

7. LES PARCOURS

Les parcours seront de type : Parcours construits.

8. CLASSEMENT

8.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...

8.2 Les coureurs du premier groupe seront classés avant les coureurs du second groupe.

8.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

8.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

8.4 Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

9. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).